



-4069-

**Province de Québec  
Corporation de la Ville de Forestville  
Forestville, Comté René-Lévesque**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 14 décembre 2021 à 19 h 00, à la salle du conseil municipal de la Ville de Forestville :

- Sont présents** : Mme Micheline Anctil, mairesse;  
Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;  
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;  
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;  
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;  
Mme Dominique Tremblay, greffière;  
Mme Gina Foster, directrice général adjointe  
Mme Lison Huard, greffière adjointe;
- Sont absents** : Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4;  
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

**Ouverture de la séance**

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à heure.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

**Ordre du jour**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des derniers procès-verbaux**
  - 3.1 Séance ordinaire du 15 novembre 2021
  - 3.2 Séance extraordinaire du 7 décembre 2021
- 4. Messages de la mairesse et dossiers du conseil**
  - 4.1 Félicitations à M. Samuel Jalbert
  - 4.2 Remerciements à M. Marcel Canuel
  - 4.3 Achat local
  - 4.4 Décorations de Noël
  - 4.5 Champs d'activités des membres du conseil
  - 4.6 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
  - 4.7 Maires suppléants
  - 4.8 Représentant de la Ville au conseil de la MRC de la Haute-Côte-Nord
  - 4.9 Substitut du maire au conseil de la MRC de la Haute-Côte-Nord
- 5. Développement économique**
  - 5.1 Rapport de la mairesse



- 5.2 Autorisation dépôt de projet - Programme d'investissement en infrastructures maritimes - Réfection des installations portuaires - Phase 2
- 5.3 Demande d'autorisation - Projet de réfection quai

**6. Développement culturel et communautaire**

- 6.1 Rapport de la conseillère Mme Jannie Tremblay
- 6.2 Proclamation « Année du jardin 2022 »

**7. Urbanisme et mise en valeur du milieu**

- 7.1 Rapport des permis de rénovation et de construction

**8. Sécurité publique**

- 8.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster
- 8.2 Entente intermunicipale en sécurité incendie - Représentant
- 8.3 Engagement poste de pompier

**9. Travaux publics**

- 9.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster
- 9.2 Autorisation dépôt de projet - Hydro-Québec - Programme de subvention pour l'installation de bornes de recharge
- 9.3 Autorisation dépôt de projet - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Construction entrepôt municipal pour sel de voirie
- 9.4 Autorisation dépôt de projet - MRC de la Haute-Côte-Nord - Étude géotechnique - Construction entrepôt municipal pour sel de voirie
- 9.5 Appui ZEC de Forestville - Déneigement stationnement rivière Laval

**10. Tourisme**

- 10.1 Rapport de la conseillère Mme Gina L'Heureux

**11. Hygiène du milieu**

- 11.1 Rapport de la conseillère Mme Nadine Gagné

**12. Loisirs et sports**

- 12.1 Rapport du conseiller M. Carol Girard

**13. Administration**

- 13.1 Approbation et paiement des comptes
- 13.2 Rapport financier mensuel
- 13.3 Taux d'intérêts sur les comptes
- 13.4 Séances ordinaires - Adoption du calendrier 2022
- 13.5 Résolution concordance et courte échéance relativement à un emprunt de 205 000 \$ par billets qui sera réalisé le 21 décembre 2021
- 13.6 Soumissions pour l'émission de billets
- 13.7 Aide financière aux organismes
- 13.8 Soumission entretien ménager 2022-2023-2024
- 13.9 Dépôt des rapports d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec



13.10 Acquisition équipement de visioconférence - Modification résolution  
R-211115-247

**14. Ressources humaines**

14.1 Engagement de 2 préposés à la patinoire extérieure

**15. Actes législatifs**

- 15.1 Avis de motion règlement relatif au budget 2022
- 15.2 Avis de motion règlement abrogeant le règlement # 2021-292 relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de matières résiduelles
- 15.3 Avis de motion règlement abrogeant le règlement # 2018-279 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 15.4 Avis de motion règlement modifiant le règlement # 1995-130 relatif à la réglementation de la pêche blanche sur la rivière Laval
- 15.5 Avis de motion règlement abrogeant les règlements # 1980-13 et # HCN-1006 relatifs à l'utilisation de l'eau potable
- 15.6 Adoption règlement # 2021-294 - Emprunt quai

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période de questions des citoyens**

**18. Clôture et levée de la séance**

**Adoption des derniers procès-verbaux**

**R-211214-256**

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 15 novembre 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

**R-211214-257**

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 7 décembre 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

**Champs d'activités des membres du conseil**

**R-211214-258**

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de confier aux membres du conseil, les champs d'activités suivants :

**Micheline Anctil, mairesse**

- Représentations publiques, communication, allocutions, déclarations engageant la Ville, rencontres politiques et autres.



- Porte-parole, responsabilités internes et externes.
- Gestion globale des ressources humaines, financières et matérielles.
- Responsable du développement commercial, industriel et sociocommunautaire.
- Infrastructures municipales de l'aéroport, du quai, des bâtiments, et service SAAQ.

**Jannie Tremblay, siège # 1**

- Développement culturel et communautaire  
Bibliothèque, musée, salle de spectacles, centre culturel.
- Dossier famille  
Politique familiale, municipalité « Amie des aînés » et « Amie des enfants ».

**Mario Desbiens, siège # 2**

- Urbanisme et mise en valeur du milieu  
Circulation routière et piétonnière, signalisation, stationnement, zonage, promotion et développement industriel et commercial, rénovation urbaine, restauration, logement.

**Richard Foster, siège # 3**

- Sécurité publique  
Police, incendies, protection civile (biens et personnes),
- Travaux publics  
Voirie municipale, enlèvement de la neige, éclairage des rues.

**Gina L'Heureux, siège # 4**

- Tourisme  
Bureau d'accueil touristique, Baie-Verte, sentiers, camping.

**Nadine Gagné, siège # 5**

- Hygiène du milieu  
Purification et traitement de l'eau potable, épuration des eaux usées, réseau d'égouts, matières résiduelles.

**Carol Girard, siège # 6**

- Loisirs et sports  
Loisirs, parcs, terrain de jeux, aréna, quilles, curling, salle de conditionnement physique, balle, piscine, piste cyclable.

**Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil élu  
R-211214-259**

La greffière adjointe, Mme Lison Huard, confirme avoir reçu des élus suivants, une copie du formulaire SM-70 intitulé « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil », et ce, tel que requis par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités qui soit se faire séance tenante. Elle confirme qu'elle transmettra au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une confirmation du dépôt des déclarations.

Nom	Poste	Date de proclamation	Date de dépôt
Micheline Anctil	Mairesse	12-11-2021	15-11-2021
Jannie Tremblay	Siège # 1	01-10-2021	22-11-2021
Mario Desbiens	Siège # 2	01-10-2021	15-11-2021
Richard Foster	Siège # 3	01-10-2021	15-11-2021
Gina L'Heureux	Siège # 4	01-10-2021	15-11-2021
Nadine Gagné	Siège # 5	01-10-2021	16-11-2021
Carole Girard	Siège # 6	01-10-2021	15-11-2021



**Maires suppléants**

**R-211214-260**

CONSIDÉRANT que l'article 56 de la Loi sur les cités et villes prévoit la nomination d'un maire suppléant afin d'exercer les pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est absente du territoire ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer un calendrier de maire suppléant ou de mairesse suppléante;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le calendrier suivant :

Date	Nom	Siège
du 14 novembre 2021 au 8 mars 2022	Mme Jannie Tremblay	# 1
du 9 mars 2022 au 12 juillet 2022	M. Mario Desbiens	# 2
du 13 juillet 2022 au 8 novembre 2022	M. Richard Foster	# 3
du 9 novembre 2022 au 14 mars 2023	Mme Gina L'Heureux	# 4
Du 15 mars 2023 au 11 juillet 2023	Mme Nadine Gagné	# 5
du 12 juillet 2023 au 14 novembre 2023	M. Carol Girard	# 6
du 15 novembre 2023 au 12 mars 2024	Mme Jannie Tremblay	# 1
du 13 mars 2024 au 9 juillet 2024	M. Mario Desbiens	# 2
du 10 juillet 2024 au 12 novembre 2024	M. Richard Foster	# 3
du 13 novembre 2024 au 11 mars 2025	Mme Gina L'Heureux	# 4
du 12 mars 2025 au 8 juillet 2025	Mme Nadine Gagné	# 5
du 9 juillet 2025 au 18 novembre 2025	M. Carol Girard	# 6

**Représentant de la Ville au conseil de la MRC de la Haute-Côte-Nord**

**R-211214-261**

CONSIDÉRANT que le 25 novembre 2020, la mairesse, Madame Micheline Anctil, a été élue à titre de préfet de la MRC de la Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT que selon l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (chapitre O-9), le conseil de la municipalité locale dont le maire est élu préfet peut désigner parmi ses membres une personne pour remplacer le maire à titre de représentant de la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que le conseil municipal désigne le conseiller M. Richard Foster à titre de représentant de la Ville de Forestville au conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

**Substitut du maire au conseil de la MRC de la Haute-Côte-Nord**

**R-211214-262**

CONSIDÉRANT que selon l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (chapitre O-9), le conseil de la MRC se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacances de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;



Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que le conseil désigne le conseiller M. Carol Girard à titre de substitut du maire au conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

**Autorisation dépôt de projet - Programme d'investissement en infrastructures maritimes - Réfection des installations portuaires - Phase 2  
R-211214-263**

CONSIDÉRANT que le projet de réfection est admissible et répond aux objectifs du PIIM;

CONSIDÉRANT que notre projet contribuera à la valorisation des avantages du Transport maritime sur les mouvements intérieurs et continentaux de marchandises (TMCD) et du transport maritime des passagers (traversiers et navettes fluviales);

CONSIDÉRANT que notre projet vise la réfection d'une infrastructure qui supporte plusieurs pans de notre économie locale et le potentiel de développement de la ville de Forestville;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater M. Jean-Sébastien Painchaud, directeur du développement économique à agir au nom de la Ville de Forestville et à signer tous les documents relatifs à la réalisation de ce projet.

**Demande d'autorisation - Projet de réfection quai  
R-211214-264**

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville doit obtenir des autorisations auprès des autorités concernées;

CONSIDÉRANT que les installations actuelles sont désuètes, que le quai est actuellement fermé et que ce projet est prioritaire et essentiel afin d'assurer le développement régional et économique de la Ville;

Par conséquent, Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- Que la Ville de Forestville mandate et autorise Les Services EXP inc. à préparer et signer, pour et au nom de la Ville de Forestville, tous documents concernant les demandes d'autorisation du projet de réfection du quai municipal auprès des autorités concernées
- QUE les demandes d'autorisation contiennent une copie dûment certifiée de la résolution du conseil de la Ville de Forestville d'autoriser Les Services EXP inc., à soumettre ces demandes aux autorités concernées et à présenter tout engagement en lien avec ces demandes;
- Que le conseil municipal s'engage à transmettre aux autorités concernées, si requis et lorsque les travaux seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation délivrée au plus tard 60 jours après la fin des travaux;
- Que la Ville de Forestville s'engage à payer tous les frais relatifs à ces demandes.



**Proclamation « Année du jardin 2022 »**

**R-211214-265**

CONSIDÉRANT que l'Année du jardin 2022 marque et célèbre le centenaire du secteur de l'horticulture du Canada;

CONSIDÉRANT que les jardins et le jardinage contribuent à la qualité de vie des citoyens de notre municipalité et de nos communautés en créant des endroits sains pour rassembler les gens;

CONSIDÉRANT que l'Année du Jardin 2022 mettra en valeur et célébrera l'importante contribution des jardinières et jardiniers, de nos organisations locales de jardinage, des professionnels de l'horticulture et des entreprises horticoles locales qui contribuent à la culture jardin et l'expérience jardin de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que les jardins et le jardinage nous ont aidés à relever les défis sans précédent de la pandémie COVID-19;

CONSIDÉRANT que les Fleurons du Québec, en collaboration avec le Conseil canadien du jardin, invitent toutes les municipalités à célébrer l'Année du Jardin 2022;

Par conséquent, Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Ville de Forestville proclame l'année 2022, « Année du jardin » en célébration de la contribution des jardins et du jardinage au développement de notre pays, notre municipalité et à la vie de nos citoyennes et citoyens en termes de santé, de qualité de vie et de défis environnementaux ;

QUE le samedi précédant la fête des Pères, le 19 juin en 2022, soit reconnu comme la Journée du jardin Forestville comme legs de l'Année du jardin 2022 du Canada; et

QUE la Ville de Forestville s'engage à être une Ville amie du jardin qui appuie le développement de sa culture jardin et est fière d'avoir des parcs ;

QUE toutes les municipalités, du Québec et Canada, sont invitées à proclamer et à promouvoir l'Année du jardin 2022 dans leurs municipalités respectives, et qu'une copie de cette résolution soit fournie à la FQM, L'UMQ et la FCM, à cette fin.

**Rapport des permis de rénovation et de construction**

**R-211214-266**

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport des permis de rénovation et de construction préparé par Mme Valérie Gille, technicienne en urbanisme.

Mois de novembre 2021			Cumulatif annuel 2021	
Type de permis	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Abattage d'arbres (grande surface)	1	-	1	-
Agrandissement			5	70 000 \$
Aménagement de terrain	2	55 000 \$	16	190 500 \$
Clôture	-	-	6	9 600 \$
Construction bâtiment principal	-	-	2	228 000 \$
Construction bâtiment accessoire			22	1 559 719 \$
Démolition	-	-	4	600 \$



Mois de novembre 2021			Cumulatif annuel 2021	
Type de permis	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Enseigne	-	-	5	26 400 \$
Galerie/Perron/Patio	-	-	5	11 500 \$
Général	-	-	5	384 000 \$
Installation septique			4	37 000 \$
Piscine hors terre	-	-	3	14 000 \$
Puisage d'eau	-	-	2	22 000 \$
Rénovations / réparations	2	137 500 \$	84	2 131 891 \$
Changement d'usage	1	-	2	-
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>192 500 \$</b>	<b>165</b>	<b>4 685 210 \$</b>

**Entente intermunicipale en sécurité incendie - Représentant  
R-211214-267**

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de nommer le conseiller M. Richard Foster à titre de représentant de la Ville de Forestville au sein du comité de l'entente intermunicipale sur la fourniture de service en sécurité incendie.

**Engagement poste de pompier**

**R-211214-268**

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la recommandation du service de sécurité incendie et de procéder à l'engagement de M. Pascal Gaudreault à titre de pompier pour la division de Les Bergeronnes.

**Autorisation dépôt de projet - Hydro-Québec - Programme de subvention pour  
l'installation de bornes de recharge**

**R-211214-269**

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville est admissible au programme d'installation de bornes de recharge d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que la demande pour des bornes est croissante dans notre ville et nos installations actuelles ne peuvent répondre à une augmentation de la demande;

CONSIDÉRANT que l'aménagement de nouvelles bornes de recharge stimulera l'acquisition de véhicules électriques par les résidents la Ville de Forestville ce qui contribuera à la transition énergétique.

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater M. Jean-Sébastien Painchaud, directeur du développement économique à agir au nom de la Ville de Forestville et à signer tous les documents relatifs à la réalisation de ce projet.

**Autorisation dépôt de projet - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation -  
Construction entrepôt municipal pour sel de voirie**

**R-211214-270**

CONSIDÉRANT que l'état avancé de délabrement de l'entrepôt municipal pour le sel de voirie nécessite une reconstruction complète et que ce projet est admissible à une aide financière dans le cadre du programme « Réfection et construction des infrastructures municipales » (RECIM) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;





CONSIDÉRANT que le remplacement permettra de réduire les risques de contamination de la source d'eau municipale;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater M. Jean-Sébastien Painchaud, directeur du développement économique à agir au nom de la Ville de Forestville et à signer tous les documents relatifs à la réalisation de ce projet.

**Autorisation dépôt de projet - MRC de la Haute-Côte-Nord - Étude géotechnique  
- Construction d'un entrepôt municipal pour sel de voirie  
R-211214-271**

CONSIDÉRANT que le fond d'expertise de la MRC de la Haute-Côte-Nord permet de financer à 50 % une étude géotechnique;

CONSIDÉRANT que la réalisation de cette étude géotechnique préalable est nécessaire et obligatoire pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que l'enjeu à la base du projet à la construction d'un nouvel entrepôt à sel de voirie vise la protection et la réduction des risques de contamination de la source d'eau municipale;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que la Ville de Forestville désigne monsieur Jean-Sébastien Painchaud, directeur du développement économique comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**Appui ZEC de Forestville - Déneigement stationnement rivière Laval  
R-211214-272**

CONSIDÉRANT que la ZEC de Forestville Rivière Laval, est gestionnaire d'une portion du territoire affectée par la pratique de la pêche blanche sur la rivière Laval;

CONSIDÉRANT que l'emprise du ministère située sur le lot 3 498 589 est utilisée comme stationnement par les pêcheurs, durant la saison hivernale, sur la rivière Laval;

CONSIDÉRANT que ce site est le principal accès vers le village de cabanes à pêche qui s'établit sur la rivière Laval entre le 15 décembre et le 15 mars de chaque année;

CONSIDÉRANT que cette activité est rassembleuse, regroupe plusieurs centaines de personnes et est porteuse d'un potentiel de développement favorisant l'attractivité de notre destination durant la saison hivernale;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'appuyer la ZEC de Forestville dans ses démarches auprès du ministère des Transports pour le déneigement du stationnement de la rivière Laval.

**Approbaton et paiement des comptes  
R-211214-273**

CONSIDÉRANT QUE les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;



CONSIDÉRANT QUE la greffière a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu'il atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer.

Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	274 723.95 \$
Comptes payés par chèques	124 123.85 \$
Comptes à payer	471 734.57 \$
<b>Total</b>	<b><u>870 582.37 \$</u></b>

### Rapport financier mensuel

#### R-211214-274

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport financier au 30 novembre 2021 préparé par Mme Isabelle Gendreau, responsable de la comptabilité.

Suivi mensuel du budget d'opération 2021							
POSTE BUDGÉTAIRES	30 novembre		Budget total		Ratio		
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	11 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	757 081 \$	852 223 \$	999 300 \$	947 300 \$	76%	90%	92%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	1 153 749 \$	1 105 650 \$	1 298 200 \$	1 269 708 \$	89%	87%	92%
TRANSPORTROUTIER	1 247 410 \$	1 361 638 \$	1 783 500 \$	1 737 260 \$	70%	78%	92%
HYGIÈNE DU MILIEU	871 815 \$	765 838 \$	1 250 200 \$	1 291 000 \$	70%	59%	92%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	15 310 \$	- \$	6 200 \$	6 000 \$	247%	0%	92%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	337 580 \$	386 607 \$	647 900 \$	577 600 \$	52%	67%	92%
LOISIRS & CULTURE	686 948 \$	813 633 \$	1 015 100 \$	1 022 500 \$	68%	80%	92%
FRAIS DE FINANCEMENT	462 713 \$	474 792 \$	496 200 \$	539 000 \$	93%	88%	92%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	86 604 \$	854 541 \$	1 172 800 \$	1 382 680 \$	7%	62%	92%
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>5 619 210 \$</b>	<b>6 614 923 \$</b>	<b>8 669 400 \$</b>	<b>8 773 048 \$</b>	<b>65%</b>	<b>75%</b>	<b>92%</b>

### Taux d'intérêt sur les comptes

#### R-211214-275

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de fixer à 16 % le taux d'intérêt pour tous les comptes passés dus pour l'exercice financier 2022.

### Séances ordinaires - Adoption du calendrier 2022

#### R-211214-276

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit établir, avant le début de chaque année, ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune, et ce, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence, Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, à l'unanimité des membres du conseil présents :



**Que** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022 qui se tiendront les mardis à 19 h 00 :

- 11 janvier
- 8 février
- 8 mars
- 12 avril
- 10 mai
- 14 juin
- 12 juillet
- 9 août
- 13 septembre
- 11 octobre
- 8 novembre
- 13 décembre

**Qu'un** avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la Loi qui régit la municipalité.

**Résolution concordance et courte échéance relativement à un emprunt de 205 000 \$ par billets qui sera réalisé le 21 décembre 2021**  
**R-211214-277**

CONSIDÉRANT que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Forestville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 205 000 \$ qui sera réalisé le 21 décembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2020-297	205 000 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2020-297, la Ville de Forestville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 21 décembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 21 juin et le 21 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	8 100 \$	
2023.	8 200 \$	
2024.	8 500 \$	
2025.	8 700 \$	
2026.	8 900 \$	(à payer en 2026)
2026.	162 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2020-297 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 décembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.



**Soumissions pour l'émission de billets**

**R-211214-278**

Date d'ouverture :	14 décembre 2021	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	21 décembre 2021
Montant :	205 000 \$		

CONSIDÉRANT la Ville de Forestville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 décembre 2021, au montant de 205 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LA HAUTE-CÔTE-NORD		
8 100 \$	2,32000 %	2022
8 200 \$	2,32000 %	2023
8 500 \$	2,32000 %	2024
8 700 \$	2,32000 %	2025
8 900 \$	2,32000 %	2026
Prix : 100,00000		Coût réel : 2.32000 %
2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
8 100 \$	1,15000 %	2022
8 200 \$	1,15000 %	2023
8 500 \$	1,15000 %	2024
8 700 \$	1,15000 %	2025
8 900 \$	1,15000 %	2026
Prix : 98,03000		Coût réel : 2,52740 %

CONSIDÉRANT le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LA HAUTE-CÔTE-NORD est la plus avantageuse;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Forestville accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LA HAUTE-CÔTE-NORD pour son emprunt par billets en date du 21 décembre 2021 au montant de 205 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt # 2020 297. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.



**Aide financière aux organismes**

**R-211214-279**

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de consentir à une aide financière afin de soutenir les activités de l'organisme suivant :

Organisme	Activité	Montant
Boréal Loppet	18 <sup>e</sup> édition	2 000.00 \$
Club Plein d'air		500.00 \$
Comité ZIP Rive Nord de l'Estuaire	Projet de conservation des habitats fauniques	10 heures en service

**Soumission entretien ménager 2022-2023-2024**

**R-211214-280**

Le 6 décembre 2021 à 11 h 00, Mme Dominique Tremblay, directrice générale a procédé à l'ouverture des soumissions en présence de Mme Gina Foster, directrice générale adjointe et de Mme Lison Huard, greffière adjointe pour le projet de « Entretien ménager » pour les années 2022, 2023 et 2024, avec possibilités de 2 années d'option.

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet la conclusion de contrat de gré à gré, et ce, conformément au seuil de 105 700 \$ décrété, pour 2021, par le ministre concernant les appels d'offres publics;

CONSIDÉRANT que 2 soumissionnaires ont été invités et que la seule soumission suivante a été reçue :

Soumissionnaire	2022	2023	2024	Total	Tâches non prévues au contrat
Sylvie Huard	29 700 \$	29 800 \$	29 900 \$	89 400 \$	20.00 \$ / l'heure par personne

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la seule soumission conforme reçue de Mme Sylvie Huard au montant de 89 400 \$ plus taxes applicables.

**Dépôt des rapports d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec**

**R-211214-281**

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le dépôt des rapports d'audit de conformité, déposé par la Commission municipale du Québec (CMQ), portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023 dans les municipalités de moins de 100 000 habitants.

Il est également résolu de confirmer, à la Commission municipale, que la Ville de Forestville respectera, pour les années futures, la date d'adoption du budget et du programme triennal, seule anomalie constatée au rapport d'audit.

**Acquisition équipement de visioconférence - Modification résolution R-211115-247**

**R-211214-282**

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté la résolution R-211115-247 afin de confirmer à la MRC de la Haute-Côte-Nord la participation de la Ville à la mise à niveau de ses équipements de visioconférence et d'autoriser l'achat des équipements.



CONSIDÉRANT que la résolution mentionnait que la MRC contribuait à 100 % des dépenses, mais qu'elle ne mentionnait pas le maximum de l'aide financière qui est de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT que l'achat des équipements est de 26 351.55 \$, taxes incluses.

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser M. Jean-Sébastien Painchaud à procéder à la commande des équipements et de confirmer que la Ville contribue pour la différence entre l'achat et l'aide accordée par la MRC.

**Engagement de 2 préposés à la patinoire extérieure  
R-211214-283**

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter les recommandations du comité de sélection et de procéder à l'engagement des personnes suivantes à titre de préposés à la patinoire extérieure.

- Catherine Desmeules
- Jérémy Bouchard

Le projet est pour une période de plus ou moins de 13 semaines selon la température, le salaire est fixé à 17 \$ l'heure.

**Avis de motion règlement relatif au budget 2022  
R-211214-284**

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la conseillère Mme Nadine Gagné donne avis de motion que lors d'une prochaine séance le conseil adoptera, le 18 janvier 2022, un règlement relatif à l'adoption du budget 2022.

**Avis de motion règlement relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de matières résiduelles**

**R-211214-285**

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller M. Richard Foster donne avis de motion que lors d'une prochaine séance le conseil adoptera, le 17 janvier 2022, un règlement abrogeant le règlement # 2021-292 relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de matières résiduelles.

**Avis de motion règlement abrogeant le règlement # 2018-277 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

**R-211214-286**

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la conseillère Mme Jannie Tremblay donne avis de motion que lors d'une prochaine séance le conseil adoptera, un règlement abrogeant le règlement # 2018-277 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.



**Avis de motion règlement modifiant le règlement # 1995-130 relatif à la réglementation de la pêche blanche sur la rivière Laval**

**R-211214-287**

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller M. Mario Desbiens donne avis de motion que lors d'une prochaine séance le conseil adoptera, un règlement abrogeant le règlement # 1995-130 relatif à la réglementation de la pêche blanche sur la rivière Laval.

**Avis de motion règlement abrogeant les règlements # 1980-13 et # HCN-1006 relatifs à l'eau potable**

**R-211214-288**

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller M. Richard Foster donne avis de motion que lors d'une prochaine séance le conseil adoptera un règlement abrogeant le règlement # 1980-13 relatif à l'approvisionnement de l'eau, à sa distribution et à son utilisation et le règlement # HCN-1006 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau.

**Adoption règlement # 2021-294 - Emprunt quai**

**R-211214-289**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement a été donné par le conseiller M. Richard Foster lors de la séance ordinaire du 15 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du règlement a été déposée en même temps que l'avis de motion, et ce, selon les délais de l'article 356 de la Loi des cités et villes, les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse mentionne que le règlement prévoit un emprunt de 7 500 000 \$ pour la réfection du quai et que des subventions de 4 443 775 \$ ont été confirmées.

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le règlement # 2021-294 décrétant une dépense de 7 500 000 \$ afin d'effectuer des travaux majeurs au quai et permettre un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer le projet et les subventions confirmées. La journée d'enregistrement des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité est fixée au 21 décembre 2021 de 9 h à 19 h.

**Période de questions des citoyens**

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

**Clôture et levée de la séance**

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Nadine Gagné propose la levée à 19 h 50, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

---

Mairesse

---

Greffière

Je, Micheline Ancitil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.